



DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII



CENTRE IVRY-PARIS XIII

PROJET DE VALORISATION ORGANIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES



7 octobre 2009
Paris



 **SYCTOM**
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Comment le centre
d'Ivry/Paris XIII et l'ensemble
des installations du Sycatom
pourraient-elles s'adapter
à une baisse du gisement
de déchets ?
Quelle implication pour
le chauffage urbain ?



L'incinération : un mode de traitement des déchets à part entière



- ➔ C'est un mode de traitement des déchets avant d'être un moyen de produire de l'énergie
- ➔ Il est inscrit dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets (directive européenne et Grenelle de l'environnement)
- ➔ C'est un mode de valorisation s'il atteint une certaine performance énergétique (directive européenne)



Des taux d'incinération et de stockage en baisse

DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII



	Territoire du SYCTOM			Grenelle 1
	2009	2014	2023	2012
Réduction de l'incinération / 2009 pour le SYCTOM	1 759 000 t	1 745 000 t - 0,80 %	1 425 000 t - 19 %	
Réduction du stockage / 2009 pour le SYCTOM	339 000 t	169 000 t - 50 %	214 000 t - 37 %	
Réduction de l'incinération et du stockage / 2009 pour le SYCTOM	2 098 000 t	1 914 000 t - 9 %	1 639 000 t - 22 %	- 15 %



Le dimensionnement du centre Ivry-Paris XIII participe à la réduction de la part incinérée

DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

- Une baisse de 20% des capacités par rapport au centre actuel (de 770 000 t à 600 000 t)
 - Incinération limitée aux seuls déchets non-recyclés et combustibles
 - Soit une réduction de 50% des tonnages incinérés par rapport à aujourd'hui



Possibilité d'adaptation des capacités d'incinération

- ➔ **Baisse de charge des fours**
- ➔ **Possibilité d'accueillir de la biomasse si la demande énergétique est forte**



Objectif du SYCTOM : réduction des capacités d'incinération

DÉBAT PUBLIC
CENTRE IVRY-PARIS XIII

